

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT (2020-04) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M.C-4.1)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2020-04) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.C-4.1)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 4 mai 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 mai 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx